

SEANCE DU 3 JUIN 2020

Le trois juin deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Fêtes, au vu de la crise sanitaire du COVID-19, sous la présidence de Madame Gaëlle LEFEBVRE. La séance s'est déroulée à huis clos.

Etaient présents : Mmes et Mrs ARCIGNY Jérôme, BEAUJOIN Thierry, BEUCHON Carole, CROTTÉ Nathanaël, DI ZAZZO Nadine, DOMENGER Chantal, LEFEBVRE Corentin, MAUDRY Brigitte, MINAUD Nathalie, MONTAGU Laurent.

Monsieur Corentin LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la réunion de conseil précédente a été adopté sans observations.

2020-06-021 NOMINATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7 ;
Vu les élections du 28 mai 2020 ;

Il est rappelé que la commune doit désigner les représentants aux différents syndicats dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE** les représentants comme suit :

Syndicat Intercommunal du Rû, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents (SIRVA)

2 délégués Titulaires : Nathalie MINAUD – Corentin LEFEBVRE

2 délégués Suppléants : Nathanaël CROTTÉ – Laurent MONTAGU

Syndicat des transports scolaires de Léré-Sancerre :

1 délégué Titulaire : Brigitte MAUDRY

1 délégué Suppléant : Carole BEUCHON

Syndicat Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de Boulleret/Sainte Gemme

3 délégués Titulaires : Gaëlle LEFEBVRE – Carole BEUCHON – Brigitte MAUDRY

Syndicat Départemental d'Energie du Cher :

1 délégué Titulaire : Thierry BEAUJOIN

1 délégué Suppléant : Laurent MONTAGU

Syndicat Pays Sancerre-Sologne :

1 délégué Titulaire : Nathanaël CROTTÉ

1 délégué Suppléant : Thierry BEAUJOIN

Syndicat Intercommunal de Traitement et Collecte des Résidus Ménagers (SMICTREM) :

1 délégué Titulaire : Chantal DOMENGER

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Val de Loire et Pays Fort (AEP)

2 délégués Titulaires : Thierry – BEAUJOIN - Laurent MONTAGU

1 délégué Suppléant : Nathanaël CROTTÉ

Correspondant défense :

1 Délégué Titulaire : Thierry BEAUJOIN

Référent sécurité routière :

1 Délégué Titulaire : Jérôme ARCIGNI

Référent élus CNAS :

1 Délégué Titulaire : Nadine DI ZAZZO

Représentant Cher ingénierie des Territoires :

1 Délégué Titulaire : Jérôme ARCIGNI

2020-06-022 : COMPOSITION DES COMMISSIONS :

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de créer huit commissions communales en désignant pour chacune d'elles :

Commission Voirie : Nathanaël CROTTÉ - Laurent MONTAGU – Corentin LEFEBVRE

Commission bâtiments communaux : Thierry BEAUJOIN – Nadine DI ZAZZO – Laurent MONTAGU

Commission des Finances : Gaëlle LEFEBVRE – Jérôme ARCIGNI – Nathalie MINAUD – Chantal DOMENGER

Commissions employés communaux : Gaëlle LEFEBVRE - Nathanaël CROTTÉ – Brigitte MAUDRY - Laurent MONTAGU

Commission Scolaire : Carole BEUCHON – Brigitte MAUDRY

Commission Environnement : Nathanaël CROTTÉ - Chantal DOMENGER - Corentin LEFEBVRE - Nathalie MINAUD - Laurent MONTAGU - Nadine DI ZAZZO

Commission Communication : Nadine DI ZAZZO - Nathalie MINAUD – Chantal DOMENGER

Commission Fêtes et Cérémonie : Thierry BEAUJOIN – Carole BEUCHON - Nadine DI ZAZZO

2020-06-023 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre Madame le Maire, la Présidente, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants.

Membres titulaires

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Proclame être élus les membres titulaires suivants :

A : Jérôme ARCIGNI

B : Laurent MONTAGU

C : Nadine DI ZAZZO

Membres suppléants

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Proclame être élus les membres suppléants suivants :

A : Thierry BEAUJOIN

B : Brigitte MAUDRY

C : Corentin LEFEBVRE

Madame le Maire désigne comme son représentant en cas d'empêchement : Madame Nathalie MINAUD.

2020-06-024 : DELEGATION DE SIGNATURE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose que, en vertu de l'article L1222-22 modifié par la Loi n° 2012-58 du 27 janvier 2014 art. 92 du CGT, donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1°) de préparer et de proposer le budget et ordonner les dépenses si elles sont budgétisées,

2°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite de 10 000 €,

- 3) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 6°) de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 8°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées, devant toutes les juridictions,
- 9°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- 10°) des prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 11°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 12°) De donner, en applications de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 13°) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Madame le Maire informera le conseil municipal de toutes décisions prises dans le cadre de ces délégations lors de la séance qui suivra la prise de décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- La parole est donnée à Monsieur BERTHIER Clément afin de présenter le dossier concernant la réhabilitation de la P'tite auberge aux nouveaux membres du conseil municipal ;
- Mme Nathalie MINAUD présente le site créé pour la commune.

Délibéré les jour et an susdit, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.

Gaëlle LEFEBVRE

Thierry BEAUJOIN

Nathalie MINAUD

Jérôme ARCIGNI

Carole BEUCHON

Nathanaël CROTTÉ

Nadine DI ZAZZO

Chantal DOMENGER

Corentin LEFEBVRE

Brigitte MAUDRY

Laurent MONTAGU